



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 1

Ayant donné procuration : 1

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

04 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

04 avril 2024

N°031_2024

Objet : Affectation du résultat 2023 – Budget annexe Lotissement du Castelet

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Emma LEON, maire.

Étaient Présents : Mme LEON Emma, Mr DECUIGNIERES Jacques, Mr LEVANTIS Éric, Mr BARBANT Jean-Charles, Mme HAFAFSA Amelle, Mr DELESCLUSE Thierry, Mr HAYEK Alexandre, Mr GRELET Gérard, Mr MARTIN Vincent, Mme PETIT Laurence, Mme Vincent Laure, Mr SERVIERE Hugues et Mr NERVI Thomas.

Excusés et ayant donné pouvoir : Mme PEREIRA Sandrine

Absents : Mme LOMBARD Lou

Secrétaire de séance : Mr HAYEK Alexandre

VU le code général des collectivités territoriales,

Mme la maire propose l'affectation du résultat suivant pour le budget annexe Lotissement du Castelet :

Soldes d'exécution 2023 :

- Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 0 €
- Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 0 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 0 €
- En recettes pour un montant de : 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

- Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité les inscriptions précitées au budget 2024, soit :

Total à inscrire au compte 001 en dépense :

- 139 987.36 €

Total à inscrire au compte 002 en recettes :

276 690.67€

Secrétaire de séance
Mr HAYEK Alexandre.



Fait à La Bastidonne,
Le 10 avril 2024,
LEON Emma, Maire